

Compte-rendu du Bureau

du mardi 02 octobre à 9h30

Assistaient à la réunion

François Baroin, André Laignel, Christian Bilhac, Pierrette Daffix-Ray, François Deluga, Cécile Gallien, Mohamed Gnabaly, Antoine Homé, Philippe Laurent, Agnès Le Brun, Gilles Leproust, David Lisnard, Françoise Mesnard, Patrick Molinoz, Rachel Paillard, Gaël Perdriau, Florence Portelli, Jean-Louis Puissegur, Pierre-Alain Roiron, Christophe Rouillon, Michel Vergnier.

Étaient invités : Xavier Cadoret, Nicolas Soret.

Au titre des membres associés :

Catherine Arenou, Guy Geoffroy

Étaient excusés :

Marie-Hélène Amiable, Natacha Bouchart, Christian Estrosi, Christophe Ferrari, André Flajolet, Laurent Hénart, Pierre Jarlier, Isabelle Maicion, Nicolas Sansu, Monique Semavoine, Sylvine Thomassin, Frédéric Valletoux, Catherine Vautrin, Bernard Vauriac, Jean-Pierre Véran.

Au titre des membres associés :

Caroline Cayeux, Jean-Luc Rigaut, Vanik Berberian, Stéphane Beaudet, Christophe Bouillon, Jean-François Rapin, Jean-Luc Moudenc, Marie-Noëlle Battistel.

Assistaient également à la réunion :

Eric Verlhac, directeur général
Didier Ostré, directeur général adjoint
Laurance Bureau, chef de cabinet du président
Caroline Girard, directrice de la mission d'action territoriale

Et pour les services :

Nicolas de Almeida, Sylvain Bellion, Mélodie Blanco, Valérie Brassart, Xavier Brivet, Nathalie Brodin, Geneviève Cerf-Casau, Jeff Chopy, Pauline Delaère, Quentin Delorme, Nathalie Dotres, Gaëlle Duigou, Nelly Jacquemot, Charlotte de Fontaines, Nathalie Fourneau, Marie-Hélène Galin, Agnès Gaubert, Claire Gekas, Marie-Cécile Georges, Franck Lemarc, Sylviane Oberlé, Thomas Oberlé, Aurélien Philippot, Véronique Picard, Annick Pillevesse, Robin Plasseraud, Julie Roussel, Gwénola Stephan, Philippine Tanière, Pauline Tivelet, Elodie Vin, Olivier Yviquel.

Le président **François Baroin** accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence. Il accueille également Xavier Cadoret et Nicolas Soret.

✂

1. Contrat tripartite Etat/ AMF/ La Poste 2020-2022

Mohamed Gnabaly rappelle que lors de la réunion du 2 juillet dernier, le Bureau avait examiné le rapport présentant les orientations du prochain contrat tripartite de présence postale territoriale 2020-2022 proposées par La Poste. Il a pris position sur 3 points qui demeurent toujours en discussion.

1 – Le financement du fonds postal national de péréquation territoriale

Position du Bureau du 2 juillet 2019 : *opposition de l'AMF à la proposition de La Poste de diminuer le montant de la taxe foncière perçue par les communes sièges des immeubles appartenant à la filiale de La Poste, Post Immo, pour financer le fonds de péréquation*

A ce jour, 3 options sont proposées : **le financement du fonds de péréquation à hauteur de 174 millions qui ne nécessiterait pas de diminuer la taxe foncière** perçue par les communes sièges de bureaux de poste ou le financement du fonds de péréquation à hauteur **de 180 ou 185 millions d'euros**. Dans ces deux dernières hypothèses, **une suppression d'une partie de la taxe foncière à hauteur de 3 ou de 8 millions est demandée par La Poste** (cf. annexe 1 pour le détail des scénarios).

2 – La prise en charge du financement des Maisons France Services (MFS) par le fonds de péréquation

Position du Bureau du 2 juillet 2019 : *désapprobation de l'AMF sur les conditions dans lesquelles les modalités de financement des Maisons France Services (ex-MSAP) ont été décidées, en dehors des négociations en cours sur le contrat tripartite (la circulaire du 1^{er} juillet 2019 relative aux MFS prévoyait déjà une prise en charge du fonds de péréquation à hauteur de 26 000 euros par maison).*

A ce jour, La Poste prévoit toujours une prise en charge de 250 MFS par le fonds de péréquation, lissée sur 3 ans (100 les deux premières années et 50 la dernière année).

3 – L'élargissement de l'accord préalable du maire

Position du Bureau du 2 juillet 2019 : *demande de l'AMF de l'élargissement de l'accord préalable du maire et du conseil municipal pour toute transformation d'un bureau de poste en agence postale communale et en relais poste commerçant et dans toutes les communes.*

La Poste et l'Etat ne sont pas favorables à cette demande

Il est proposé au Bureau :

- de se prononcer sur un montant de 174 millions d'euros pour le financement du fonds de péréquation,
- de limiter la prise en charge de 50 Maisons France Services par le fonds de péréquation, la première année afin d'augmenter le montant de la dotation départementale à la main des CDPPT,
- de durcir les dispositions relatives à la diminution des horaires d'ouverture et au cas particulier des mesures estivales (fermeture de 2 semaines au lieu de 3 semaines actuellement et pas d'interruption d'ouverture pour les communes touristiques) des bureaux de poste, en contrepartie de l'abandon de la demande relative à l'élargissement de l'accord préalable du maire et du conseil municipal.

⇒ Ces propositions sont adoptées à la majorité. Opposition de Gilles Leproust (cf. courrier annexé au présent compte-rendu)

2. Projet de loi de finances 2020

André Laignel et Philippe Laurent présentent le projet de loi de finances 2020.

Position AMF :

Lever le doute sur le coefficient correcteur

Sur les enjeux de communication : être attentif à ce que l'Etat ne fasse pas dire à l'AMF qu'elle ne veut pas de baisse de l'impôt local et ne veut pas augmenter le pouvoir d'achat des français.

⇒ Communiqué de presse à l'issue du Bureau

3. Point sur le projet de loi Gourault / Lecornu

Pour rappel, l'AMF a déjà présenté à la Commission des Lois du Sénat divers amendements touchant aux conditions d'exercice du mandat :

- Maintien du caractère automatique du versement de l'indemnité maximale au maire
- Compensation par l'Etat de la hausse des indemnités des maires et des adjoints pour les communes de moins de 1000 habitants
- Clarification du calcul de l'enveloppe indemnitaire, en particulier lorsqu'il y a des majorations
- Assouplissement des règles d'octroi des indemnités en tenant compte, dans l'enveloppe indemnitaire, du nombre théorique d'adjoints et non du nombre réel, ce qui permettrait de verser des indemnités à plus de conseillers municipaux délégués
- Application effective du statut de « salarié protégé » aux élus
- Alignement du régime de la protection fonctionnelle et de la protection juridique des maires à celui des fonctionnaires, c'est-à-dire de façon automatique sans décision du conseil municipal
- Remboursement obligatoire des frais de garde engagés par les maires et les adjoints pour l'exercice de leur mandat
- Modification des règles du code de la sécurité sociale pour garantir le versement des retraites IRCANTEC et CAREL ou FONPEL aux élus locaux déjà retraités de leur activité professionnelle.

François Baroin soumet au Bureau les dispositions du groupe de travail « Conditions d'exercice du mandat local » et lui demande de se prononcer sur ces demandes :

- **Suppression de l'article issu de la loi du 5 avril 1884 instaurant le principe de la « gratuité des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal » et toujours en vigueur (art. L 2123-17 du CGCT)**
- **Augmentation du montant de la dotation élu local (*ceci pourrait être une solution de repli si la compensation de la hausse des indemnités était refusée*)**
- **Mise en place d'un régime de modulation des indemnités de fonction selon la présence effective dans les réunions**
- **Clarification de la nature de l'indemnité de fonction**
- **Instauration d'une allocation chômage pour les élus indemnisés (*ce qui supposerait une cotisation supplémentaire*).**

⇒ Adopté.

4. Point sur la consigne

Nicolas Soret fait un bref rappel sur l'avancée du projet de loi sur l'économie circulaire et particulièrement sur le point sensible de la consigne.

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a été voté en première lecture par le Sénat. Le Sénat a rejeté la consigne pour recyclage (300 voix sur 307) et a ouvert la possibilité de la consigne pour réemploi, dans le but d'atteindre des objectifs de réemploi ou de réutilisation prévus par la réglementation (objectifs qui restent à définir). Le texte des sénateurs prévoit une étude environnementale, une étude d'impact et une concertation avec toutes les parties prenantes avant mise en œuvre de cette consigne obligatoire.

Contrairement à ce qui a été dit dans la presse, les sénateurs n'ont pas pris position contre la consigne en général, mais ils ont soutenu la consigne pour réemploi au détriment de la consigne pour recyclage, ce qui est assez proche de la position de l'AMF. Il est à craindre néanmoins que le gouvernement s'obstine et fasse ajouter au texte une consigne pour recyclage. Toutefois, les obligations de concertation et d'étude d'impact seront plus difficiles à faire disparaître.

Guy Geoffroy propose d'ajouter à notre argumentaire le fait que le ministère, par le biais de la consigne, veut augmenter la TEOM.

Il est proposé au Bureau de :

- **Saluer la proposition équilibrée à laquelle sont arrivés les sénateurs qui permet de soutenir le déploiement d'une consigne pour réemploi tout en rappelant la place centrale des collectivités dans le dispositif. Dans le même temps, il faudrait changer l'angle d'approche de l'AMF avec les députés en axant la réflexion sur la place que l'AMF souhaite donner au plastique dans notre société ;**
- **Fournir aux associations départementales des éléments de langage sur la consigne afin de présenter le dispositif aux élus, mais aussi à la population ;**
- **Mettre en place une communication adaptée à la presse régionale, rappelant en particulier que la collecte sélective est une politique environnementale réussie et qui touche au quotidien des habitants ;**
- **Participer au pacte pour le verre, qui prévoit de renforcer la collecte sélective et de déployer la consigne pour réemploi là où cela est pertinent sur le plan technique, économique et environnemental ;**
- **Proposer la mise en place de conventions locales entre les producteurs désirant mettre en place la consigne et les collectivités afin que le dispositif reste au plus près des réalités locales.**
- **Organiser au Congrès une signature de contrat avec les 'grands' du verre. La proposition est que les metteurs en marché qui utilisent le verre augmentent leur récupération. Cela serait un timing intéressant car avant le passage du texte à l'Assemblée nationale.**

⇒ Ces propositions sont validées + communiqué de presse

Enfin, **Nicolas Soret** ajoute que le ministère souhaite augmenter le nombre de centres d'accueil pour les déchets du bâtiment. Nicolas Soret alerte sur la différence entre déchetterie publique et centre d'accueil privé des déchets du bâtiment.

5. Concertation lancée sur le Revenu Universel d'Activité (RUA)

Présentation par Gaël Perdriau

La mise en œuvre du RUA a pour objectif de rénover le système de prestations sociales versées aux ménages les plus modestes en fusionnant un certain nombre de minimas sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation de Solidarité Spécifique, Allocation aux Adultes Handicapés, Allocation Supplémentaire d'Invalidité, Allocation Supplémentaire Vieillesse, Allocation de Solidarité aux Personnes Agées...), ainsi que les Aides au Logement et la Prime d'Activité au sein d'une prestation unique. Cette refonte des minimas sociaux vise notamment à enrayer le phénomène de non recours aux aides et à favoriser un retour à l'activité.

Il est proposé au Bureau de :

- **Rappeler l'importance d'une concertation renforcée et équilibrée sur le RUA, d'autant plus que les maires jouent au quotidien un rôle de proximité et d'accompagnement des personnes les plus fragiles et vulnérables.**
- **S'opposer, dans le cadre de la mise en œuvre du RUA, à toute dilution ou diminution des aides versées aux personnes qui induirait des coûts d'intervention supplémentaires pour les maires.**
- **Partager l'objectif de lutte contre le non recours mais s'opposer aux éventuelles répercussions liées à la mise en place d'un guichet unique pour le RUA sur les CCAS et CIAS actuellement chargés de recevoir les demandes de RSA.**
- **Partager l'objectif affiché de retour à l'emploi tout en étant défavorable à la mise en place d'un contrat d'engagement réciproque, notamment pour les personnes en incapacité de retrouver un emploi et les bénéficiaires de certaines aides (AAH, minimum vieillesse)**
- **Etre favorable à une plus forte territorialisation du supplément logement du RUA qui peut permettre de prendre en compte de fortes disparités en termes de loyers et de charges**
- **Souligner l'importance de prendre en compte pour le versement du RUA la situation familiale et les revenus des bénéficiaires afin d'éviter des effets d'aubaine et d'inciter le retour à l'emploi, et notamment la bi activité au sein des ménages**

⇒ Ces propositions sont adoptées

6. Agence nationale du sport

Constituée sous forme de GIP, l'Agence nationale du sport (ANS) a pour objet le sport de haut niveau et le développement du sport pour tous.

Le 12 décembre 2018, le Bureau de l'AMF a émis un avis favorable quant à la création de cette nouvelle Agence et a autorisé le Président à signer la convention constitutive du GIP.

Suite à la promulgation de la loi n°2019-812 du 1er août 2019 qui précise les modalités de fonctionnement de l'ANS (notamment ses déclinaisons territoriales) et l'inscrit dans le Code du Sport, il s'avère nécessaire de modifier la convention constitutive initiale

Au regard de la précédente convention signée par l'AMF, les modifications portent, notamment sur :

- les déclinaisons territoriales de l'Agence ;
- l'objet et le champ territorial ;
- la composition du conseil d'administration.

Il est demandé au Bureau, réuni à l'AMF le 2 octobre 2019 de valider cette nouvelle convention constitutive.


Le Bureau donne un avis favorable et autorise le Président à signer cette nouvelle convention.

✍

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h55.


Le 1er Vice-président délégué
André LAIGNEL


Le Trésorier général
Michel VERGNIER


Le Président
François BAROIN


Le Secrétaire général
Philippe LAURENT



Allonnes, le 4 octobre 2019

Le Maire d'ALLONNES

A

Monsieur François BAROIN
Président de l'AMF
41 Quai d'Orsay

75343 Paris Cedex 7

Cabinet du Maire

GL/Sts00637-21706

Dossier suivi par Mélanie DUCHAINE

Collaboratrice de Cabinet du Maire et des élus

02.43.83.84.95/06.72.53.12.06 – melanie.duchaine@ville-allonnes.fr

Cher François,

Mercredi dernier, nous avons eu des échanges concernant le projet de contrat tripartite de présence postale territoriale.

Le Bureau de notre association avait, le 2 juillet, pris des positions qui me satisfaisaient. Je suis surpris que deux mois plus tard, en raison d'une opposition de La Poste et de l'Etat, notre position soit assez profondément modifiée. J'ai pu exprimer au cours du débat mon appréciation, notamment entre le décalage de la présentation par Philippe Whal, Président du groupe La Poste et la situation vécue dans les territoires. Je précise que je ne sous-estime pas les évolutions des attentes et des pratiques des usagers et les conséquences pour l'organisation de La Poste.

Je dois t'avouer que son affirmation que La Poste est une entreprise qui doit dégager du profit et également un service public m'a laissé pantois. En effet, pour moi, le but du service public de La Poste n'est pas de faire du profit mais de créer les conditions de l'accès de toutes et tous à ses services. Une fois, ils peuvent être bénéficiaires, une autre fois non, c'est l'ensemble qui doit s'équilibrer, voire dégager des bénéfices.

Ensuite se pose l'utilisation de ceux-ci, qu'ils soient dénommés profits ou bénéfices. Tu comprendras mes interrogations lorsque La Poste annonce qu'elle va acheter une entreprise italienne spécialisée dans le colis à un milliard d'euros ! Pendant ce temps, la fermeture de bureaux de Poste, leur transfert dans des commerces se font sur des financements venant de fait des communes via le fonds de péréquation.

D'autre part, de nombreux maires à travers le pays nous remontent la conception de la démarche participative de La Poste, où trop souvent la diminution des horaires d'ouverture est réalisée sans l'accord du maire, voire contre son accord. C'est pour cette raison que le maintien de notre position du bureau du 2 juillet, « demande de l'AMF de l'élargissement de l'accord préalable du maire et du conseil municipal pour toute transformation d'un bureau de Poste en agence postale, communale et en relais poste commerçant et dans toutes les communes » doit être réaffirmé à ce stade de la discussion.

De plus, la position qui nous est proposée est d'un « grand flou artistique ». Devant cette situation, je souhaite te préciser ma position qui est de ne pas soutenir la proposition faite par le Bureau. Je souhaite que celle-ci apparaisse dans le compte-rendu qui sera rédigé.

De même, je ne participerai pas à la rencontre ce mercredi au siège de l'AMF avec la convergence des services publics. En effet, tu comprendras aisément que je ne peux défendre la position actuelle de notre association.

Reçois mes amitiés.

Gilles LEPRICUST
Maire d'Allennes
Membre du Bureau Exécutif de l'AMF

